

CYCLES LAPIERRE LAPIERRE rappelle VTC LAPIERRE TREKKING 200 homme



- Noms des modèles ou références concernés : **LAPIERRE TREKKING 200 homme** (taille S, M, L, XL, XXL) Codes articles et tailles correspondantes : - D5324100, taille S; - D5324600, taille M; - D5325100, taille L; - D5325600, taille XL; - D5326000, taille XXL;
- Marque : **LAPIERRE**
- Lot **LAPIERRE TREKKING 200 homme** (taille S, M, L, XL, XXL)
- Date début/fin de commercialisation : du **01/11/2019** au **15/10/2020**
- Informations complémentaires : La **taille du vélo** et/ou le **model code** du vélo sont présents sur votre facture d'achat.
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : Les produits Lapierre Trekking 200 ont pu être vendus directement via le site internet (<https://www.lapierrebikes.com>) ou bien auprès d'un revendeur Lapierre.

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Les équipes LAPIERRE ont constaté que les rondelles des tringles avant et arrière des garde-boues ainsi que la tige de selle n'étaient pas conformes.
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : Nous n'avons recensé à ce jour aucun accident dû à l'utilisation de ce produit.

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Réparation.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 31 décembre 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0080019462121**
- Informations complémentaires publiques : Nous vous invitons à contacter votre revendeur Lapierre agréé ou à nous contacter directement au 0080019462121 afin de procéder à la mise en conformité de votre produit.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre